COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS

PROCES-VERBAL N°3 DU 05 MAI 2014

SAISON 2013/2014

Consultation par voie électronique

Membres de la Commission des Agents Sportifs ayant répondu :

- Gauthier MOREUIL, Président
- Joseph BRONDE
- Olivier GARCIA
- Serge ELOI
- Jean-Claude TREMINTIN
- Jean-Paul ALORO

La Commission des Agents Sportifs a été saisie d'une déclaration visant à l'exercice de l'activité d'agent sportif de façon temporaire et occasionnelle par Madame Julie RUMES.

Au vu de l'article L 222-15 du code du sport ;
Au vu des pièces et du dossier fournis par Madame Julie RUMES ;

Il est décidé, à l'unanimité des membres de la CAS qui se sont exprimés, de délivrer à Madame Julie RUMES l'attestation lui permettant l'exercice temporaire de l'activité d'agent sportif sur le territoire français pour la saison 2014/2015.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

Date d'approbation : En attente
Date de diffusion : 04/06/2014
Auteur : Gauthier MOREUIL